



# La création d'une société offshore en Tunisie

publié le **28/04/2013**, vu **2398 fois**, Auteur : [maitre imen nasri](#)

**Le terme offshore est une expression anglaise pouvant se traduire par "au-delà des côtes"**

**Le terme offshore est une expression anglaise pouvant se traduire par "au-delà des côtes". Par analogie, une société offshore est une entreprise immatriculée dans un pays dont l'activité économique ne s'exerce pas sur le dit territoire. Il est fréquent que les sociétés offshore ait leur siège social dans un paradis fiscal, c'est à dire dans un pays où la fiscalité est réduite voire forfaitaire.**

**Cette fiscalité attrayante n'est toutefois accordée qu'aux sociétés offshore.**

**Que ce soit pour le développement de logiciels, le télétravail, l'artisanat ou l'industrie, La Tunisie est imposée au cours de ces dernières décennies, comme La destination OFFSHORE. Abattements fiscaux très importants, jusqu'à 100% pour l'IS et la TVA, Exonération des charges sociales, liberté de transfert des dividendes et intérêts, et stabilité politique et sociale ont été autant de facteurs déterminants pour assurer son succès.**